

Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse

8 juillet 2021 – La saison pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. Durant cette période, l'OFSP publie chaque première moitié du mois un rapport de la situation indiquant le nombre rapporté de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME). L'OFSP publie également une estimation du nombre de consultations médicales à la suite de borréliose ainsi que le nombre de cas rapporté de tularémie transmit par les tiques. De plus, l'OFSP présente le nombre de piqûres de tiques rapporté par les citoyens.

Ce rapport permet d'informer et de sensibiliser le public sur les maladies transmises par les tiques. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de l'OFSP et par l'application mobile «Tique», qui bénéficie de son soutien. En collaboration avec Swisstopo, l'OFSP produit des cartes qui permettent d'informer les citoyens sur le risque de se faire piquer par une tique, selon la région où ils se trouvent. Cette carte a été mise à jour le 14 juin 2021. Une seconde carte renseigne sur les communes où ont été déclarés des cas de FSME.

Nombre de méningo-encéphalites verno-estivales (FSME)

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas, d'informations relatives à la source d'infection et du statut vaccinal des personnes atteintes. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire, depuis 1988.

Le nombre mensuel de cas de FSME évolue pendant la saison chaude par vagues et illustre le caractère saisonnier de cette épidémie. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 1). 62 cas ont ainsi été enregistrés au cours du mois de juin de cette année.

Figure 1
Nombre de cas de FSME par mois 2019–2021

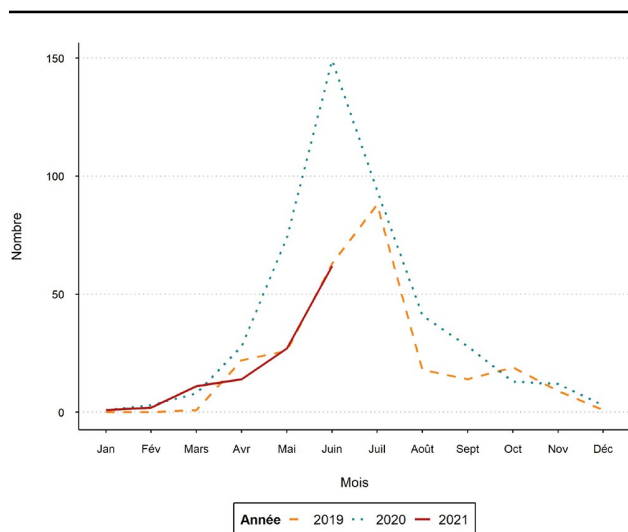


Figure 2
Nombre de cas de FSME, données cumulées depuis le début de l'année, 2000–2021 (situation chaque fin de mois de juin)

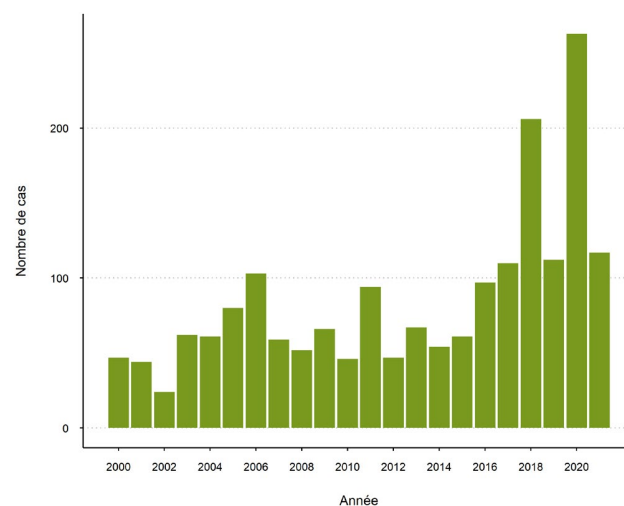
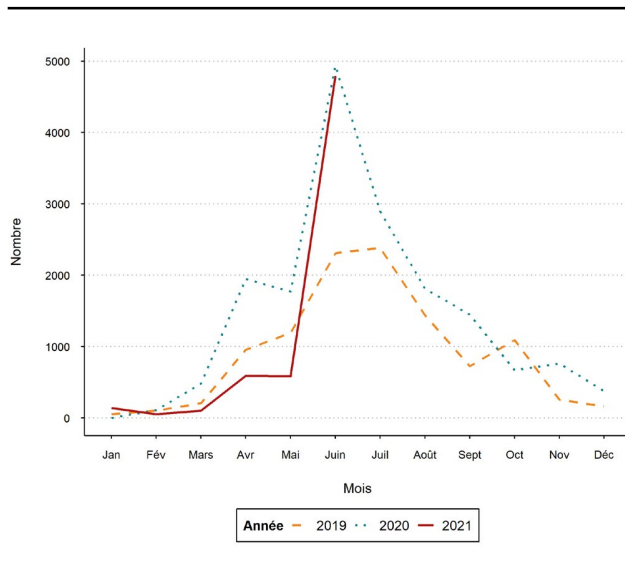


Figure 3
Estimation du nombre de consultations médicales pour borréliose par mois, 2019–2021



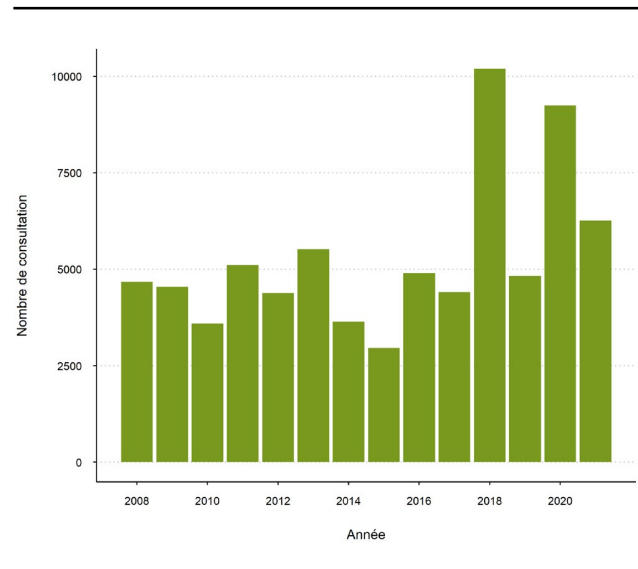
Le nombre de cas, cumulé depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue considérablement d'année en année (figure 2). Depuis l'année 2000, entre 24 et 263 cas ont été déclarés pendant la même période. À la fin du mois de juin de l'année en cours, 117 cas avaient été enregistrés (figure 2).

Nombre de cas de borréliose

La borréliose, également appelée maladie de Lyme, n'est pas une maladie à déclaration obligatoire en Suisse. La borréliose est suivie par le système de déclaration Sentinella. L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données de ce rapport. Celui-ci vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas, qui se sont déclarés pendant la saison concernée.

Le système Sentinella est constitué d'un réseau de médecins de premier recours, qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP sur une base volontaire. Le système comptabilise le nombre de consultations médicales pour la borréliose. Sur cette base, les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse et permettent d'estimer un nombre de cas. Des données sont disponibles pour cette maladie depuis 2008. Le nombre mensuel de consultations médicales à la suite de cas de borréliose évolue par vagues pendant la saison chaude et illustre le caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 3).

Figure 4
Estimation du nombre de consultations médicales pour borréliose, données cumulées depuis le début de l'année, 2008–2021 (situation chaque fin du mois de juin)



La somme des cas extrapolés, cumulés du début de l'année, de janvier au mois précédant la publication du rapport varie également considérablement d'une année à l'autre. Depuis 2008, dans la même période entre 3000 et 10200 visites chez le médecin en raison de borréliose sont estimés. Ce nombre est estimé à 6300 cas depuis le début de l'année en cours (figure 4). Cette estimation a été réalisée sur la base de 34 consultations médicales recensées par Sentinella.

Appel à la prévention

L'été nous amène à pratiquer des activités de loisirs et sportives en plein air. L'OFSP invite les citoyens à s'informer et à demeurer vigilants quant au risque de piqûre de tique.

La vaccination contre la FSME est recommandée aux adultes et aux enfants, généralement à partir de six ans, qui habitent ou séjournent dans une région à risque (tous les cantons sauf ceux de Genève et du Tessin). La vaccination des enfants de 1 à 5 ans doit être évaluée au cas par cas. Pour plus d'information veuillez consulter les recommandations de vaccinations contre la **FSME**.

Pour de plus amples informations, veuillez observer nos recommandations concernant la manière de se protéger contre les **maladies transmises par les tiques**.

Contact
Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone: 058 463 87 06

Figure 5
Nombre de cas de tularémie associés à une piqûre de tique ou d'insecte par mois, 2019–2021

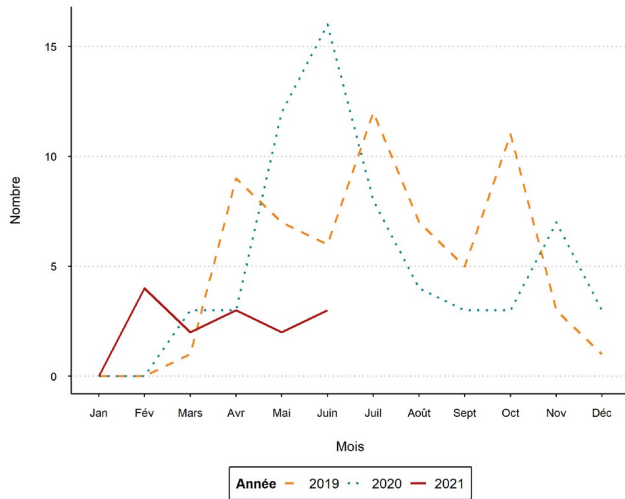
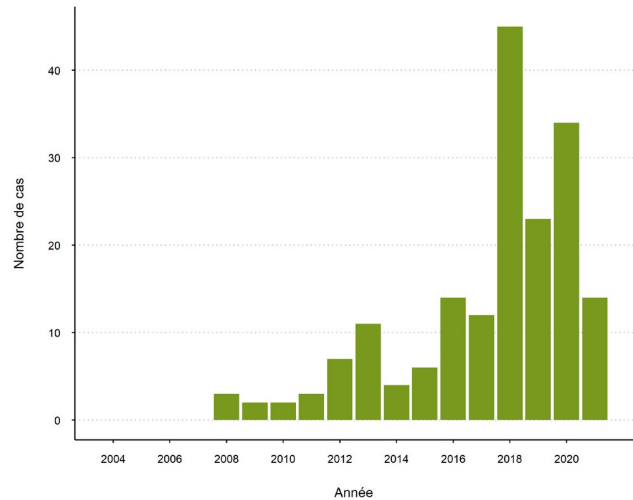


Figure 6
Nombre de cas de tularémie associés à une piqûre de tique ou d'insecte, données cumulées depuis le début de l'année, 2004–2021 (situation chaque fin du mois de juin)



Nombre de cas de tularémie

La tularémie est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 2004. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives à la source d'infection. La présente évaluation se limite aux cas, pour lesquels une piqûre de tique ou d'insecte est vraisemblablement à l'origine de la maladie. De janvier 2019 à juin 2021, l'exposition à une piqûre de tique et/ou d'insecte a été rapportée dans 45 % des cas de tularémie. Au cours de la même période, 30 % des cas rapportent une exposition à des animaux sauvages, une source d'eau non potable, l'inhalation de poussière ou encore d'aérosols, notamment dans le milieu agricole. Dans 25 % des cas, l'exposition à la maladie est inconnue. Le nombre mensuel de cas de tularémie évolue, par vagues. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 5). 3 cas ont été enregistrés au mois de juin.

Le nombre de cas, cumulé depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue considérablement d'une année à l'autre. Depuis 2004, entre 0 et 45 cas ont été déclarés pendant la même période. À la fin du mois de juin de l'année en cours, 14 cas ont été enregistrés (figure 6).

Nombre de piqûres tiques

Jusqu'en 2020 inclus, l'OFSP a extrapolé le nombre de piqûres de tiques à partir des données fournies par Sentinella. Par ailleurs, depuis 2015, la fréquence des piqûres de tiques est également enregistrée par l'application **Tique**, cofinancée par l'OFSP. Ces données sont présentées dans ce rapport depuis mars 2021. De plus, l'application fournit des informations géographiques précises sur le lieu des piqûres. Ces données sont également utilisées afin de produire le **Modèle des piqûres de tiques**. Ce dernier représente le risque de piqûre de tique en fonction de la situation géographique. Les piqûres de tiques présentent le même caractère saisonnier que toutes les maladies transmises par les tiques (figure 7).

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone: 058 463 87 06

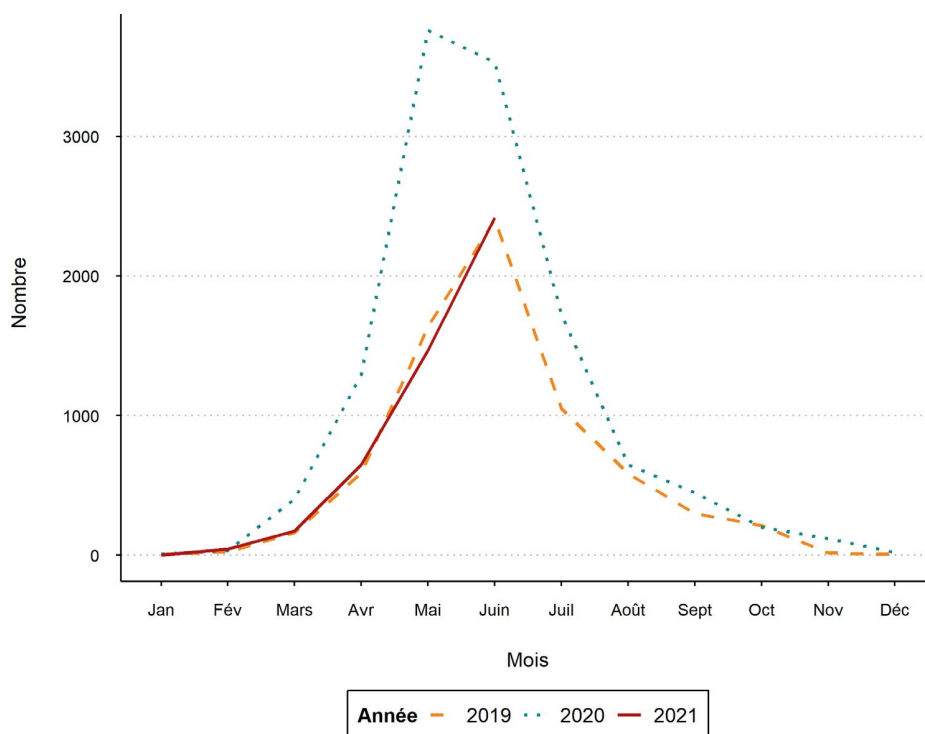
Évaluation de la situation épidémiologique

En conclusion, la situation épidémiologique actuelle des maladies transmises par les tiques par rapport aux années précédentes est la suivante :

- FSME: après les pics des années 2018 et 2020, les nombre de cas observés de janvier à juin se situent à nouveau dans la moyenne des fluctuations des dernières années. Dans les cinq dernières années l'OFSP observe une augmentation de l'incidence annuelle du nombre de cas de FSME. Cette situation est également observée dans plusieurs pays d'Europe, notamment l'Allemagne. Un excellent moyen de se protéger de cette maladie est la vaccination (voir section ci-dessous).
- Borréliose: les nombres de cas estimés sont également de retour dans la fourchette des fluctuations annuelles observées, après les pointes des années 2018 et 2020.
- Tularémie: après une tendance à la hausse des dernières années, en 2021 le nombre de cas de tularémie causé par une piqûre de tique ou d'insecte se situe dans la moyenne des années antérieures à 2018.
- Les nombres de piqûres de tiques signalés via l'application Tique reflètent la situation épidémiologique et la saisonnalité, de la FSME et de la Borréliose.

Figure 7

Nombre de piqûres de tiques signalés via l'application « Tique » par mois, 2019–2021



Liste des spécialités :

La liste des spécialités peut être consultée sur internet sous : www.listedesspecialites.ch

[] Le prix de fabrique servant de base au prix public autorisé

Valable à partir du 1^{er} juillet 2021

Groupe théér.	N° du dossier	PRÉPARATION / (Substances actives) Emballages	Maison responsable	N° d'ISM	Année d'admission
I. Nouvelle admissions des préparations					
01.05 G		ARIPRAZOL XIROMED (Aripiprazolum)	Xiromed SA		
	21250	cpr 5 mg blist 28 pce Fr. 68.00 (44.96)		68112001	01.07.2021, B
	21250	cpr 5 mg blist 98 pce Fr. 164.20 (128.76)		68112002	01.07.2021, B
	21250	cpr 10 mg blist 28 pce Fr. 72.00 (48.45)		68112003	01.07.2021, B
	21250	cpr 10 mg blist 98 pce Fr. 175.50 (138.75)		68112004	01.07.2021, B
	21250	cpr 15 mg blist 28 pce Fr. 78.00 (53.68)		68112005	01.07.2021, B
	21250	cpr 15 mg blist 98 pce Fr. 189.50 (150.80)		68112006	01.07.2021, B
	21250	cpr 30 mg blist 28 pce Fr. 129.00 (98.10)		68112007	01.07.2021, B
	21250	cpr 30 mg blist 98 pce Fr. 338.50 (280.59)		68112008	01.07.2021, B
01.06 G		VENLAFAXINE SPIRIG HC RETARD (Venlafaxinum)	Spirig HealthCare AG		
	21254	caps ret 37.5 mg (nouv) blist 10 pce Fr. 7.40 (2.86)		67685011	01.07.2021, B
	21254	caps ret 37.5 mg (nouv) blist 30 pce Fr. 17.35 (7.97)		67685012	01.07.2021, B
	21254	caps ret 75 mg (nouv) blist 14 pce Fr. 15.15 (6.04)		67685013	01.07.2021, B
	21254	caps ret 75 mg (nouv) blist 28 pce Fr. 27.00 (12.82)		67685014	01.07.2021, B
	21254	caps ret 75 mg (nouv) blist 98 pce Fr. 70.35 (46.99)		67685015	01.07.2021, B
	21254	caps ret 150 mg (nouv) blist 14 pce Fr. 25.70 (11.66)		67685016	01.07.2021, B
	21254	caps ret 150 mg (nouv) blist 28 pce Fr. 42.85 (23.05)		67685017	01.07.2021, B
	21254	caps ret 150 mg (nouv) blist 98 pce Fr. 110.90 (82.32)		67685018	01.07.2021, B
	21254	caps ret 225 mg (nouv) blist 28 pce Fr. 49.95 (29.23)		67685019	01.07.2021, B
	21254	caps ret 225 mg (nouv) blist 98 pce Fr. 133.85 (102.31)		67685020	01.07.2021, B